

## Rapport moral CROS Limousin 2015

Mesdames et Messieurs les Présidents, Mesdames, Messieurs, Chers Amis,

En ma qualité de Président du CROS Limousin, je vous remercie d'être venus nombreux à cette assemblée générale : c'est toujours un plaisir de vous retrouver pour ce moment privilégié qui, au-delà de son caractère statutaire, nous donne l'occasion de nous voir tous réunis pour échanger sur le CROS et son action ainsi que sur le sport limousin et son devenir.

Je ne reviendrai pas sur les terribles évènements de janvier et de novembre qui ont émaillé l'année 2015. C'est encore dans toutes nos têtes et cela nous rappelle que dans le sport il nous appartient aussi d'être vigilant quant à la préservation des valeurs de la République auxquelles nous sommes attachés, valeurs de citoyenneté, de vivre ensemble et de laïcité en particulier.

Je ne vais pas non plus dresser un bilan des actions du CROS au cours de l'année qui vient de s'écouler, ou sinon à la marge. J'en laisse le soin à Rima CAMBRAY, notre secrétaire générale, et aux élus référents des commissions qui, s'ils le désirent, compléteront ses propos. Ils vous feront état dans le détail de son activité et de l'avancement de notre plan de développement. Vous le verrez, le CROS Limousin se donne pleinement à sa mission d'accompagnement des ligues et comités régionaux pour les aider à se renforcer et les soulager de tâches contraignantes éloignées de l'objet même de leur activité. Pour cela, je me dois d'indiquer que, comme auparavant, tous les bénévoles engagés au sein du CROS et tous les salariés ont joué pleinement leur rôle dans la mise en œuvre de notre projet de développement, ce qui nécessite de leur part du temps, de la compétence et de la rigueur. Il faut les en féliciter et les remercier.

Je n'aborderai donc ici qu'un point qui nous préoccupe tous aujourd'hui : l'adaptation de l'organisation fédérale à la réforme territoriale.

Les lois de décentralisation successives n'avaient globalement rien changé pour le domaine du sport. Mais aujourd'hui, avec les récentes lois relatives à la réforme territoriale, il n'en est plus de même. Ainsi, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, au prix de fusions plus ou moins acceptées, la France métropolitaine est désormais constituée de treize régions, obligeant du même coup les fédérations sportives à revoir leur organisation déconcentrée. Car notre Ministère de tutelle n'a pas manqué de leur rappeler le principe de concordance territoriale entre l'organisation administrative française et l'organisation territoriale des fédérations telle qu'elle est prévue par l'annexe 5 de l'article L131-11 du Code du sport. Il en a même rajouté en leur demandant de se mettre en ordre de marche au plus tard pour leur prochaine assemblée générale électorale, avec une tolérance jusqu'au 31 décembre 2017, sous réserve d'une forte justification.

Passons sur cette injonction autoritaire conduisant les fédérations à engager dans des délais restreints le vaste chantier d'une fusion de leurs organes régionaux de droit privé comme s'ils étaient des annexes des services déconcentrés de l'État en région. Passons sur la

pression à laquelle elles sont soumises au risque que leurs organes déconcentrés ne perçoivent plus de CNDS si elles ne se sont pas réorganisées dans les temps. Mais tout de même...

Passé donc le moment de stupéfaction, voire d'inquiétude, sur la méthode et le timing imposés, chacune s'est mise au travail : pas simple, surtout quand elles y étaient mal préparées. Et, dans le cas le plus fréquent, une grande partie de ce chantier est retombée sur les ligues et comités régionaux dont les dirigeants bénévoles n'ont vu tout d'abord dans cette réforme qu'une source de contraintes supplémentaires. Il leur a donc fallu préalablement mieux se connaître, puis établir un état des lieux et prendre conscience que des diversités peut naître la richesse, mobiliser les savoir-faire, échanger les compétences et les expériences, mettre en synergie les moyens... Mais, en définitive, les premières fusions de mouvements régionaux devraient être effectives avant l'été prochain. On peut toutefois douter que, faute de temps de réflexion véritable, toutes les fédérations aient défini les modalités de mise en œuvre de leur projet sportif les mieux adaptées aux nouveaux territoires régionaux ou profité de l'occasion pour repenser plus profondément leur mode de fonctionnement et leur gouvernance.

Et les CROS dans tout cela ? Ils ne sont a priori pas concernés, le CNOSF n'ayant aucune obligation, de par les textes, d'avoir à faire évoluer son organisation territoriale en miroir de l'organisation déconcentrée du ministère. Mais difficile de ne pas suivre le mouvement quand toutes les ligues et tous les comités régionaux se seront reformatés. C'est la raison pour laquelle le CNOSF a décidé que les nouveaux CROS seront constitués à partir de janvier 2018, ce qui implique de repousser d'un an leurs Assemblées Générales électorales. C'est pour cela qu'il vous sera demandé, à la fin de notre AG, de proroger d'un an le mandat des membres de notre Comité de Direction.

Pour s'organiser efficacement, le CNOSF a mis en place deux comités de coordination qui n'ont pas vocation à perdurer au-delà de 2018 :

- l'un au niveau national, composé de représentants du CNOSF, des présidents de collèges fédéraux, de CROS et de CDOS et de membres de la commission des territoires : il a pour vocation de piloter les travaux devant à terme permettre de n'avoir qu'un seul CROS par région administrative ;
- l'autre, dans chacune des nouvelles régions, est composé du président de chacun des CROS des anciennes régions et de deux représentants de CDOS par ancienne région : il n'est pas un lieu de débat « politique » mais a vocation à être un facilitateur opérationnel de l'évolution de l'organisation territoriale du Mouvement Olympique et Sportif et à préparer le traité de fusion.

Le changement de périmètre nous a conduits à nous rapprocher des CROS d'Aquitaine et de Poitou-Charentes depuis fin 2014. En septembre 2015 nous avons mis en place au sein du mouvement olympique et sportif de la grande région notre propre CCR, validé par le CNOSF. Depuis, nous y travaillons à développer de nouveaux modes de fonctionnement, tant pour le futur CROS que pour l'ensemble du réseau du mouvement olympique et sportif dont les coopérations doivent être renforcées. Les dirigeants du CROS Limousin veillent

particulièrement à donner un cadre au futur projet régional où notre projet serait partagé et déployé sur l'ensemble du territoire. C'est un immense chantier qui suppose également de nombreux va-et-vient avec le CNOSF, ne serait-ce qu'en termes de statuts et de compétences. Nous nous devons d'avoir conscience des enjeux, d'une part en termes d'emploi qui suscite de nombreuses et légitimes interrogations de la part des salariés et, d'autre part, en termes de présence des dirigeants bénévoles limousins dont les compétences et l'engagement sont indispensables au maintien de la proximité qui conditionne la réussite de la mise en œuvre du projet régional. Mais, soyons réalistes, malgré des rapports très conviviaux et la bonne volonté de nos collègues, le dialogue n'est pas toujours simple du fait d'un naturel « jacobinisme girondin ».

Je ne voudrais pas me cantonner uniquement à la question de la seule fusion des CROS dans notre nouvelle région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes. Il m'importe surtout de réaffirmer l'engagement que les dirigeants du CROS Limousin ont pris il y a maintenant trois ans de servir les ligues et comités régionaux, comme je l'ai déjà rappelé au début de mon propos. Et, en ce domaine, accompagner les mouvements dans ce vaste chantier qu'est leur réorganisation territoriale en est une belle illustration.

Le 30 novembre dernier, le CROS invitait deux experts – un avocat et un expert-comptable spécialisés dans le sport – à venir présenter, lors d'une soirée d'information, les aspects juridiques, financiers et fiscaux de la fusion d'associations. A la suite de ce colloque, un fascicule portant sur les aspects juridiques et les conséquences d'une fusion a été édité à l'attention des ligues et comités régionaux de la région. Ce document a été diffusé à toutes les ligues et comités régionaux non seulement du Limousin mais aussi de l'Aquitaine et du Poitou-Charentes. Disponible également sur le site internet du CROS et désormais du CNOSF, ce document qui a reçu un excellent accueil pour sa qualité fait l'objet actuellement de nombreuses demandes venues de toute la France. A titre d'exemple, la maquette, siglée CROS Limousin, a été transmise au CROS du Nord Pas-de-Calais qui souhaitait le rééditer dans sa version papier.

Par ailleurs, outre ces accompagnements collectifs, le CROS Limousin a souhaité mettre en place des accompagnements techniques individualisés, conjointement avec ses homologues d'Aquitaine et de Poitou-Charentes. C'est ainsi que, au-delà de ses conseils juridiques apportés quotidiennement par le CRIB pour répondre aux premières interrogations des structures, il a décidé de contribuer financièrement à la démarche de fusion de certaines d'entre elles, celles qui en ont exprimé le besoin dans leur réponse à l'enquête que nous avons conduite courant janvier quant à leur procédure de rapprochement. Cela consiste plus précisément en une aide au financement d'une mission confiée à un expert pour la finalisation de leurs traités de fusion. Cette démarche est mutualisée entre les trois CROS de l'Aquitaine, du Limousin et du Poitou-Charentes.

Enfin, je voudrais souligner que, en parallèle, les trois présidents de CROS de notre nouvelle région ont demandé unanimement à Monsieur Patrick BAHEGNE, Directeur régional de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale, qu'un traitement tout particulier soit accordé au travers du CNDS aux ligues et comités régionaux engagés dans le processus de fusion.

Après tout, n'est-ce pas l'État qui les oblige à cette démarche coûteuse et, en conséquence, ne doit-il donc pas assurer toute sa responsabilité, y compris financièrement. Souhaitons que nous soyons entendus.

A l'heure où au sommet de l'État comme dans certaines fédérations sportives on s'interroge sur le rôle et l'apport des CROS, il me semble que ces actions, qui devraient permettre à chacun de revenir au plus vite à l'essentiel que constitue l'objet sportif de son association, est un beau démenti apporté à tous ces détracteurs du réseau olympique et sportif lesquels, souvent, ne sont pas dépourvus d'arrière-pensées plus ou moins avouables.

Pour conclure sur cette question, je voudrais rappeler mes propos de l'an dernier : « la réforme territoriale aura sans nul doute des conséquences sur l'économie générale du sport, mais aussi sur la cohésion sociale et le développement de nos territoires » et d'ajouter : « le mouvement sportif doit être un acteur moteur d'une concertation indispensable pour contribuer à rendre efficiente cette importante réforme dans le domaine du sport, avant comme après, et pour assurer son propre avenir ». Je suis toujours optimiste quant à la volonté du mouvement sportif de saisir l'occasion de cette réforme territoriale pour aller de l'avant mais je me demande aujourd'hui si, dans l'urgence, il n'est pas amené à rater l'opportunité de reconsidérer globalement son modèle d'organisation. Il faudra pourtant y venir tôt ou tard, l'enjeu étant d'autant plus fort que l'environnement du sport est actuellement bousculé dans toutes ses composantes.

Je ne voudrais pas terminer ce rapport moral, certes très partiel, sans adresser tous mes remerciements à nos partenaires :

- les agents du pôle sport de la Direction régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale, et désormais à son Directeur, Monsieur Patrick BAHEGNE, qui a d'ores et déjà montré qu'il était à notre écoute. On aura certes toujours quelques différents notamment quant au CNDS mais je pense qu'on pourra travailler avec lui en toute franchise comme nous avons toujours su le faire avec ses prédécesseurs ;
- la Région qui apporte son soutien au projet du CROS Limousin dans le cadre d'une convention d'objectif qui a été renégociée mi 2015 et qui porte sur la période juillet 2015 – décembre 2016. Je remercie particulièrement Madame Nathalie LANZI, Vice-présidente du Conseil Régional, pour son écoute lors de notre rencontre du 24 février dernier. Je pense que le dialogue dans lequel nous nous sommes engagés et qui devrait se poursuivre dans le cadre de la conférence régionale des sports, demandée dans un courrier du 6 février dernier par les trois Présidents de CROS et à laquelle ses services travaillent, facilitera la co-construction de politiques cohérentes à l'échelle de la Région et permettra, en particulier, au CROS d'assurer sur la durée le devenir de ses actions.
- nos partenaires privés enfin : le Crédit Mutuel, Harmonie Mutuelle, Décathlon Limoges, La Poste... j'espère que je n'oublie personne.

Régis FOSSATI  
Président du CROS Limousin